

**Rapport de la commission du génie civil et des équipements du 30 janvier 2024**

Rapporteur : Pablo MARIN

**DA 313 – 24.01 CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 14'905'000.00 TTC DESTINÉ AUX AMÉNAGEMENTS EN LIEN AVEC LE BHNS GVZ ET LA MISE EN SÉPARATIF DE LA ROUTE DE VERNIER ET DES AVENUES DE CHÂTELAINE ET HENRI-GOLAY**

La DA est présentée par M. BUSCHBECK, Maire, M. DUMAS, Secrétaire général adjoint, M. MORO, Chef du service de l'aménagement (SAM), et M. DUMONT, ingénieur civil - chef de projets au SAM. Sont également présents M. Thierry MESSAGER, Directeur de la région Lac-Rhône, Office cantonal des transports (OCT), Mme Suzana LIMA O, Cheffe de projet infrastructures transports collectifs, Office cantonal des transports (OCT), M. Christian GORCE, Ingénieur cantonal – Directeur général de l'Office cantonal du génie civil (OCGC), M. Loïc NEUENSCHWANDER, Ingénieur au Service des infrastructures de transports publics, Office cantonal du génie civil (OCGC), pour la présentation du projet de BHNS dans sa globalité.

Le projet de Bus à haut niveau de service (BHNS) Genève-Vernier-Zimeysaver est un projet d'importance cantonale, pour lequel le Canton investit près de CHF 120'000'000.00. En dehors de la présentation générale du projet, le présent rapport portera sur les segments du BHNS qui sont effectivement concernés par la DA, et donc relevant de la compétence municipale. Ce BHNS reliera l'Hôpital de la Tour à Cornavin, en passant par la ZIMEYSAVER, la route du Nant-d'Avril, la ZIMOAGA, le chemin de Delay, avant de rejoindre le tracé des actuelles lignes 6 et 19. Les bus seront entièrement électriques, sur le modèle du TOSA genevois, et circuleront essentiellement en site propre. L'ensemble des tronçons concernés seront réaménagés. Il est à noter que même en cas de vote négatif, le projet de BHNS se fera, le Canton assurera le service en transports publics, mais les segments concernés par la présente DA seront de qualité moindre.

Le crédit municipal concerne donc un segment de la route de Montfleury, la route de Vernier communale (du carrefour avec l'avenue Louis-Pictet à La Croisette), la route du Bois-des-Frères et le chemin De-Maisonneuve. Il concerne également des aménagements souterrains (réseaux d'assainissement et d'eaux de chaussée) à La Croisette, la route de Vernier cantonale, l'avenue de Châtelaine et la route du Bois-des-Frères.

Concernant la route de Montfleury : les aménagements communaux poursuivront les aménagements réalisés en amont, à savoir la création d'un trottoir, de passages pour piétons, d'une bande cyclable et d'une bande plantée, conformément au plan directeur communal. Concernant la route de Vernier communale, les travaux sont conséquents. À la hauteur de l'école de Vernier-Place, les arrêts TPG seront refaits, de même que les trottoirs traversants. À plusieurs endroits, la piste cyclable et le trottoir se croisent : ces croisements seront supprimés. Le béton de la route, en mauvais état, sera également refait. De plus, la canopée sera augmentée. À la hauteur du chemin de Champ-Claude, l'arrêt TPG direction Genève sera déplacé en aval pour permettre une meilleure circulation des flux routiers. Également, l'esplanade de l'École allemande recevra des arbres supplémentaires. Concernant la route du Bois-des-Frères, les réaménagements sont purement fonctionnels : la possibilité de faire demi-tour à la hauteur du chemin de L'Écu sera mise en place, afin de permettre au trafic routier en provenance de l'autoroute d'accéder aux futurs aménagements entre la route de Vernier et les voies CFF. Le crédit couvre aussi la réfection du pont FTI, également à la hauteur du chemin de l'Écu. Concernant le chemin De-Maisonneuve : la piétonnisation d'une partie du secteur et la nécessité pour les bus de pouvoir faire demi-tour à cet endroit impliquent de prévoir la possibilité de tourner à gauche au niveau du chemin des Églantines, pour éviter au trafic de rester coincé. En général, Châtelaine est un secteur clé, car le bus y passe d'un site propre central (côté Genève) à un site propre latéral (côté Ville de Vernier). La gestion des feux de circulation favorisera donc le trafic des transports publics. Dans un souci de sécurité des piétons qui traversent l'avenue de Châtelaine, cette dernière sera donc resserrée.

Concernant les aménagements souterrains : le collecteur unitaire sous la route de Vernier cantonale sera simplement gainé, dans la mesure où les promoteurs des futurs immeubles près des voies CFF seront en charge de la mise en séparatif. À l'avenue de Châtelaine, l'un des deux collecteurs unitaires sera dédié aux eaux de pluie, l'autre sera supprimé et deux nouveaux collecteurs permettront la mise en séparatif. À l'avenue Henri-Golay, le collecteur unitaire actuel sera dévolu aux eaux de chaussée et complété avec deux nouveaux collecteurs, l'un pour les eaux de pluie, l'autre pour les eaux usées.

Les eaux de chaussée devant être traitées différemment des eaux de pluie, la route du Bois-des-Frères recevra également un nouveau collecteur dédié à cet effet. Il se déversera dans un ouvrage de traitement des eaux construit à la hauteur du chemin du Moulin-des-Frères. À terme, l'ensemble des eaux de chaussées de ce secteur de la zone industrielle se déverseront dans cet ouvrage.

À la suite des présentations, une commissaire (LE CENTRE-VL) s'inquiète de la possibilité de recharger les batteries des bus électriques tout le long du tracé du BHNS. M. GORCE répond que la technologie existe déjà (Bus TOSA), que l'actuelle ligne 23 fonctionne de cette manière et que les SIG n'ont pas de soucis pour fournir l'électricité aux stations de recharge.

Un commissaire (SOC) s'inquiète que le retrait des lignes aériennes pour les trolleybus ne pose problème dans un avenir lointain, à l'image des rails de tram, arrachés puis réinstallés. M. GORCE répond que le Canton n'a pas d'inquiétude quant à la poursuite de la technologie des bus électriques sur ce tronçon. Le maintien des lignes aériennes serait donc un non-sens économique. M. DUMONT rappelle que les aménagements prévus sont en conflit avec les lignes aériennes, et que ces dernières devront de toute façon être démontées.

Un commissaire (PLR) attend le réaménagement de la route de Vernier communale, dans la mesure où les aménagements actuels ne permettent pas aux bus de croiser. Il demande également si des améliorations sont prévues au niveau de la desserte en transports publics du chemin Jacques-Philibert-De-Sauvage. Mme LIMAO répond que les arrêts à Bois-des-Frères seront condensés pour améliorer les transbordements.

Un commissaire (VERT.E.S) se réjouit du projet, regrettant néanmoins que l'option du tram n'ait pas été retenue, et suggérant d'avoir systématiquement des aménagements cyclables surélevés par rapport à la chaussée. Dans une optique de réduction du trafic individuel motorisé, il pense qu'il faut progresser par projet. M. MESSAGER confirme que le Canton, à travers le projet du BHNS, vise le transfert modal de la voiture vers les transports publics.

Une commissaire (LE CENTRE-VL) s'inquiète des dérangements que les travaux engendreront sur le trafic, et regrette que le temps manque pour étudier le projet en profondeur. Elle demande si des indemnités sont prévues pour les entreprises qui viendraient à pâtir des effets des travaux sur le trafic. M. GORCE répond que de telles indemnités ne sont pas prévues, les individus devant accepter les travaux sur le domaine public, ainsi que leurs conséquences. Il rappelle que les commerçants affectés peuvent cependant demander des indemnités, accordées au cas par cas.

Un commissaire (MCG) demande si les voies de circulation seront maintenues, ainsi que les places de parc. Mme LIMAO explique que les deux voies seront conservées entre Vernier et le Bois-des-Frères, mais qu'il n'y en aura plus qu'une seule jusqu'à Châtelaine. Le stationnement sera localement impacté, et géré au cas par cas en fonction des dispositions cantonales.

Une commissaire (SOC) apprécie la présentation et le projet, ajoutant que l'état actuel de la route de Vernier communale ne satisfait personne, et que l'arrivée du BHNS est une aubaine pour les Verniolanes et Verniolans. Mme LIMAO précise que le BHNS sera mis en service entre 2027 et 2028.

Un commissaire (VERT.E.S) demande si le déplacement de l'arrêt Champ-Claude ne le rendra pas trop proche des autres arrêts. M. DUMONT répond que ce déplacement respecte les obligations légales en la matière.

Un commissaire (MCG) demande si le pont au niveau du Bois-des-Frères ne devrait pas être reconstruit intégralement. M. DUMONT répond que le pont est globalement en bon état et qu'une rénovation complète serait superflue. Un simple entretien suffit.

**Au vote final, la DA 313 - 24.01, Crédit de réalisation de CHF 14'905'000.00 TTC destiné aux aménagements en lien avec le BHNS GVZ et la mise en séparatif de la route de Vernier et des avenues de Châtelaine et Henri-Golay, est acceptée par 7 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 MCG, 1 ALTERNATIVE), 1 NON (1 UDC) et 3 abstentions (1 LE CENTRE -VERT'LIBÉRAUX, 1 MCG, 1 PLR).**